

Madame Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale
Cheffe du Département fédéral des
finances (DFF)
3003 Berne

Genève, le 20 mars 2023

Par email à :
vernehmlassungen@estv.admin.ch

Concerne : Consultation relative à la loi fédérale sur l'imposition individuelle

Madame la Conseillère fédérale,

En décembre dernier, le Département fédéral des finances a ouvert une consultation relative à la loi mentionnée en objet.

Actuellement, au niveau fédéral, l'imposition des couples mariés entraîne une inégalité de traitement par rapport aux couples non mariés.

Dans ce cadre, la CCIG soutient sur le principe la proposition du Conseil fédéral visant à mettre en place une imposition individuelle. Ainsi chaque personne mariée ou non devra remplir sa propre déclaration et être taxée individuellement. Ceci dit, la CCIG émet des réserves à propos de l'analyse du Département des finances relative au *splitting* intégral, en particulier en ce qui concerne son évaluation. Il serait opportun d'analyser davantage cette possibilité étant donné qu'elle est appliquée dans le canton de Genève.

Au niveau de l'imposition individuelle, pour les ménages ayant deux revenus très différents, le Conseil fédéral propose deux options, soit la solution 1 qui ne prévoit pas d'allègement particulier, soit la solution 2 qui propose une déduction pour le plus haut revenu du ménage. Dans la perspective de l'économie, la variante 1 apparaît la plus intéressante si elle permet réellement de renforcer l'attrait du marché du travail pour les femmes, sachant que la pénurie de main d'œuvre est l'un des défis que la Suisse doit relever.

La CCIG soutient dans tous les cas le processus en cours au niveau fédéral visant à résoudre la question de la fiscalité des couples mariés.



En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'assurance de notre haute considération.

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

Vincent Subilia
Directeur général

Nathalie Hardyn
Directrice du département Politique

La CCIG a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne. Association de droit privé, indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, et en formulant des propositions ayant trait aux conditions cadre. La CCIG compte plus de 2 400 entreprises membres.